

Un essai signé Mounir Corm

Pour une III^e République **libanaise**

■ Mounir Corm est l'auteur d'un essai politique intitulé *Pour une III^e République libanaise, Etude critique pour une sortie de Taëf*. Il revient pour *Magazine* sur son engagement.

Vous décrivez votre livre comme une démarche citoyenne... Pourquoi?

Depuis 2004, les querelles concernant les institutions sont permanentes, le non-respect de la Constitution constant. J'ai voulu expliquer le texte, montrer ses contradictions, tout en rappelant qu'il n'est que trop rarement respecté dans la pratique.

Taëf, c'est d'abord les racines de l'Etat confessionnel?

Contrairement à ce qu'on pense, les accords de Taëf contiennent les principes d'un Etat de droit Republicain. C'est le contact direct entre l'Etat et ses citoyens qui y est organisé, sans communautarisme. L'égalité des droits et des devoirs, l'égalité devant la loi y figurent en bonne place. L'inspiration est claire: elle provient des traditions du libéralisme politique, qui sont en contradiction directe avec la création de corps intermédiaires et le morcellement politique entre les communautés. Taëf prévoyait pourtant le dépassement du confessionnalisme, mais la classe politique n'a jamais voulu appliquer cette partie des accords. Plus encore, en garantissant les statuts personnels religieux, Taëf a d'emblée morcelé le droit civil. Le ver était dans le fruit.

Vous critiquez sévèrement la répartition des

pouvoirs. De quoi est-elle responsable?

Alors que l'esprit de Taëf était de confier le pouvoir exécutif à la collégialité des ministres, l'application du texte a plutôt conduit à le diviser entre le président de la République et le président du Conseil. Fondée sur le consensus entre les communautés, la Constitution n'a pu mener qu'à un blocage communautaire, à chaque conflit politique. Le texte ne prévoit aucun mécanisme de sortie de crise. Une Constitution doit avoir suffisamment de souplesse pour ne pas bloquer le pouvoir à chaque différend politique, sans quoi le pays ne peut progresser. Une Constitution qui fonctionne, perdure, fait preuve de souplesse et fournit aux acteurs de la vie politique l'espace nécessaire à leur action.

Quelles sont les alternatives pour sortir de Taëf?

Je propose deux options: soit on poursuit dans le consensuel, mais à ce moment-là il faut le faire jusqu'au bout. Si l'on choisit le communautaire, il faut être juste et ne pas repousser le problème en cédant l'exécutif à une seule communauté. Il doit être rendu à toutes. A mon sens, cette voie ne peut conduire qu'à des institutions ingouvernables. La deuxième option consiste à sortir du communautarisme et s'attaquer au problème de la répartition des pouvoirs par le biais d'un régime présidentiel. On aurait alors deux pouvoirs face à face. Un pouvoir exécutif fort et capable de prendre des décisions, composé d'un président et d'un vice-président. Le Parlement, lui, contrôlerait toutes les nominations, voterait les lois et pourrait s'opposer à l'exécutif.

Qui sera le président de la République?

Si on sort du communautarisme, la question centrale est sans doute celle de la loi électorale. Pour avoir des institutions qui fonctionnent, il faut donner au président et au Parlement une légitimité électorale forte,



grâce au suffrage direct. Pour le président de la République, la règle de la majorité absolue (50% plus une voix) peut signifier pour beaucoup dictature du nombre, sans respect des particularités. Conditionner l'élection à l'obtention d'un minimum de voix dans l'ensemble des circonscriptions (30% par exemple), pourrait contribuer à calmer les inquiétudes, en laissant toute sa place à l'idée de consensus.

Un seul homme peut-il rassembler tout le pays?

On voit mal qui, dans la classe politique actuelle, pourrait dépasser les 30% dans chaque circonscription. Dans le passé, certaines personnalités ont eu l'opportunité de rassembler. Mais elles ont toutes fini par plonger dans des conflits communautaires, perdant de vue leur rôle fédérateur. La dynamique suscitée par la mise en place d'un nouveau régime poussera l'offre politique à se modifier. Si, pour être élu, il faut se tourner non plus vers sa communauté, mais vers l'ensemble du pays, les programmes politiques évolueront, pour se concentrer sur les vrais enjeux économiques et sociaux. Le problème des accords de Taëf, c'est qu'ils constituent toujours une «ligne rouge», théoriquement indépassable. Tant que règne l'autocensure, le changement ne peut émerger. Il faut oser penser le changement pour qu'il devienne possible. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR C.F.

L'AUTEUR

Né à Beyrouth en 1983, Mounir Corm a étudié à Science Po Paris et HEC. Il travaille en France dans le secteur bancaire et le financement des infrastructures publiques. En 2012, il est l'auteur de l'essai *Pour une III^e République libanaise, Etude critique pour une sortie de Taëf*, paru aux éditions L'Harmattan dans la collection «La Bibliothèque de l'iReMMO».